

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE** **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AOUT 2020**

<b><u>Convocation :</u></b> 24/07/2020 <b><u>Affichage :</u></b> 10/08/ 2020 <b><u>Nombre de membres :</u></b> En exercice : 11 Présents ou représentés: 10	L'an deux mil vingt et le quatre août à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier DUVIGNAUD, Maire. Etaient présents : M Xavier DUVIGNAUD, M BILLET Florian, M BRIET Christophe, M DESCHAMPS Patrick, M PERRODIN Clément, Mme RAUX Eliane, M ROSZAK Jean-François, Mme Chantal SAURA, Mme TILLET Joëlle. Pouvoirs : M Vincent GERMAIN à M DUVIGNAUD Xavier. Absente : Mme ZWAENPOEL Nathalie. Secrétaire de séance : Joëlle TILLET
--	--

Le Conseil Municipal réuni en séance ordinaire a :

- approuvé les comptes rendus des réunions du 23 juin et du 10 juillet 2020,
- désigné Mme RAUX Eliane comme déléguée de la CLECT à la CCGAM (Commission locale d'Evaluation des transferts de charges)
- désigné Mme SAURA Chantal comme déléguée de la Commission des Impôts à la CCGAM
- délibéré pour demander le versement du fonds de concours 2020 d'un montant de 955 euros à la CCGAM sur des dépenses d'entretien de voirie.

### **TRAVAUX DE VOIRIE**

Le conseil municipal a ensuite pris connaissance du compte-rendu de la commission présenté par Jean-François ROSZAK, adjoint chargé de la voirie, et des travaux à planifier en fonction de l'urgence et des disponibilités budgétaires :

Le devis de l'entreprise DESCHAMPS d'un montant de 3318.24 euros pour réparation d'un aqueduc à Fresse et reprise à l'enrochement d'un affaissement au niveau du pont sur le chemin de la petite gravelle a été accepté.

Des devis pour la réfection des chemins de terre du Crot-Monial et des Grandes Bruyères avec de la « grave ciment » seront demandés prochainement. Des travaux à la niveleuse seraient peut-être utiles, voire l'achat d'une lame en mutualisant les moyens avec d'autres communes. En effet ces chemins de terre sont sans cesse dégradés, même après les importants travaux des dernières années. Il est aussi envisagé de limiter la vitesse à 30 km/heure ou de faire quelques « ralentisseurs » afin que le gravillon ne soit pas éjecté dans les fossés.

Des travaux seront aussi à prévoir sur la route de la ferme des Denis après régularisation de l'échange de terrain.

Le conseil municipal a évoqué également la possibilité d'élargir les virages de la route du Bois Feuilloux en remplaçant ou renforçant l'aqueduc existant. Des renseignements seront demandés au Parc du Morvan concernant les aides financières susceptibles d'être obtenues dans le cadre d'un pont écologique.

Comme chaque année, des travaux au point à temps (goudron liquide + gravillons) sont prévus fin août, et la pose d'enrobé froid pour rebouchage des trous en septembre sur les voies intercommunales et communales.

### **TRAVAUX DE BATIMENTS**

Le conseil municipal a ensuite été informé par Mme Eliane RAUX adjointe chargée des bâtiments, de la réception d'un premier devis concernant le remplacement des stores du restaurant. Un second devis de réparation est en attente.

Concernant l'affaissement du plancher du logement de la cure, un entrepreneur est venu sur place pour étudier d'où provient cet affaissement, (dégât des eaux ou autre cause). Un devis est en cours.

### **TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil Municipal, considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur le 1<sup>er</sup> janvier 2021 en raison du départ en retraite de l'adjoint administratif le 31 mars 2021, décide la création d'un emploi de Rédacteur à temps non complet à raison de 18 heures hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. La dépense sera inscrite au chapitre 012 du budget 2021.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire a informé le conseil municipal des réclamations qu'il a reçues de la part de plusieurs personnes concernant l'arrachage d'une haie en bordure de route. Il précise qu'il a adressé un courrier à l'agriculteur concerné, lui rappelant les réglementations susceptibles de s'appliquer pour permettre la préservation du bocage, au titre de l'environnement et au titre de la PAC (politique agricole commune). Il précise que le Préfet, par courrier adressés aux maires en juin 2019, leur demande de veiller à la préservation du bocage et les invite à être vigilants sur leur territoire.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Xavier DUVIGNAUD

